

Discours de Georges Lemoine devant l'Assemblée de l'UEO (Paris, 1er décembre 1981)

Légende: Le 1er décembre 1981, Georges Lemoine, secrétaire d'État auprès du ministre français de la Défense, prononce un discours devant l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO). Il revient notamment sur la crise des euromissiles et s'inquiète du déséquilibre des forces au profit de l'Union soviétique. Georges Lemoine s'exprime également sur la force de dissuasion de la France, sur les relations de son pays avec l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ainsi que sur le rôle de l'UEO, en particulier par le biais du Comité permanent des armements.

Source: Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale. "Discours de M. Lemoine, Secrétaire d'État auprès du ministre français de la défense (Paris, huitième séance, 1er décembre 1981)" dans Actes officiels: Vingt-septième session ordinaire, Deuxième Partie, Vol. IV: Procès-verbaux: Compte rendu des débats. Paris: Assemblée de l'UEO. Décembre 1981, pp. 89-98.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_de_georges_lemoine_devant_l_assemblee_de_l_ueo_paris_1er_decembre_1981-fr-a50fc5a2-abb8-47f0-8503-6d24ae08e11f.html

Date de dernière mise à jour: 25/10/2016



M. Bernini (suite)

manière à engager davantage le Conseil, afin que l'U.E.O. assume pleinement les obligations que lui a confiées le Traité de Bruxelles modifié, soit en renforçant le C.P.A. pour favoriser la coopération européenne en matière de production d'armements, soit, dans le cadre de l'Alliance atlantique, en favorisant une participation plus active de l'Europe aux problèmes de sa défense ainsi qu'à ceux de la réduction et du contrôle des armements. Dans ce but, il est nécessaire d'inviter les gouvernements membres à engager dans ce sens les parlements nationaux, afin que soient prises les mesures qui permettraient à l'U.E.O. d'accomplir pleinement ses tâches, en application du Traité de Bruxelles modifié.

Travailler dans cette direction et engager les parlements nationaux à agir pour le renforcement des structures européennes existantes nous paraît être la meilleure façon de faire progresser concrètement la construction de l'Union européenne.

(M. Mulley, Président de l'Assemblée, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le PRÉSIDENT (Traduction). – Je vous remercie, M. Bernini.

Je suspends maintenant le débat sur le rapport de M. De Poi. Nous le reprendrons après avoir entendu M. le Ministre.

**4. Discours de M. Lemoine,
Secrétaire d'État auprès du ministre français de
la défense**

M. le PRÉSIDENT (Traduction). – Nous allons avoir le grand privilège et le plaisir d'entendre M. Lemoine, Secrétaire d'État auprès du ministre français de la défense.

Je suis heureux également de voir que le ministre d'État à la défense du Royaume-Uni, M. Blaker, assiste à nos débats. Il s'adressera à nous cet après-midi.

C'est avec un plaisir tout particulier que nous accueillons M. Lemoine, qui a été membre de notre assemblée. Il est agréable de retrouver nos anciens membres à des postes ministériels. Ce sera la première fois qu'un membre du nouveau gouvernement français s'adresse à nous, et nous attendons avec impatience de savoir ce qu'il a à nous dire au sujet de la politique de défense de son gouvernement.

Je vous souhaite la bienvenue, M. Lemoine, et vous invite à prendre place à la tribune. Je crois que vous avez aimablement accepté de répondre à des questions après votre discours.

M. LEMOINE (*Secrétaire d'État auprès du ministre français de la défense*). – M. le Président, tout d'abord, permettez-moi de vous remercier pour les paroles aimables que vous avez bien voulu prononcer en me souhaitant la bienvenue.

Un de mes prédécesseurs à cette tribune exprimait, il y a huit ans, une certaine déception en constatant que l'Europe en était réduite à un rôle de témoin face à des événements qui pourtant mettaient en cause directement ses intérêts fondamentaux.

Déplorant la mise à l'écart des pays européens, M. Jobert exprimait alors les craintes que lui inspirait cette situation : la sanctuarisation des territoires des deux supergrands risquait de revaloriser l'usage des armements conventionnels, voire d'armes nucléaires tactiques sur les « terrains de parcours » européens. De plus, dès le temps de paix, le processus de détente serait affecté négativement par cette « mise entre parenthèses » de l'Europe, sorte de « Cendrillon attentive, discrète et peu gênante ».

Je rappelle ces propos tenus devant l'Assemblée, car ils nous permettent de mesurer l'ampleur et le sens des changements intervenus depuis lors. Il faut bien dire que les évolutions qui se sont produites pendant ces huit dernières années ne sont guère de nature à démentir les inquiétudes exprimées ici par le ministre français des affaires étrangères en 1973.

Si nous examinons les différents paramètres de la situation européenne, force est de constater que rien n'autorise une vue optimiste de la situation, qu'il s'agisse de la détérioration de l'équilibre global entre les États-Unis et l'Union Soviétique, de la persistance de conflits déstabilisants dans le tiers monde ou de l'absence de progrès déterminants dans le renforcement des liens politiques spécifiques aux nations européennes.

En 1973, on pouvait parler de l'établissement « d'un équilibre complexe et relativement stable entre les deux grandes puissances nucléaires ». Aujourd'hui, il n'est plus question de parler de stabilité de cet équilibre.

D'un côté, les États-Unis s'en sont tenus pour l'essentiel à l'acquis hérité des programmes d'armements des années 1960-1970. Certes, un très gros effort budgétaire va être réalisé en 1981 et un ambitieux plan de réarmement a été annoncé il y a deux mois par le Président Reagan. Mais ces décisions n'auront pas d'effets sensibles sur les dernières années de la décennie. Je note à cet égard que le Plan Reagan – s'il est adopté et appliqué – pourrait, à son tour, avoir des effets déséquilibrants. L'engagement de négociations sérieuses entre les États-Unis et l'Union Soviétique sur la réduction des armements nucléaires est donc d'autant plus nécessaire aujourd'hui.

M. Lemoine (suite)

De l'autre côté, l'Union Soviétique a poursuivi sans relâche un prodigieux effort qui, dans les quatre ou cinq années à venir, menace de renverser clairement en sa faveur la corrélation globale des forces : en ce qui concerne les armes conventionnelles, l'Union Soviétique n'a fait qu'accroître son avantage, avec environ 50.000 chars de combat contre trois fois moins pour les États-Unis et les pays européens.

A l'autre extrême, l'Union Soviétique a rattrapé les États-Unis en matière de vecteurs nucléaires du sanctuaire, avec la perspective d'acquérir une capacité antiforces prédominante dans les années à venir. L'Union Soviétique a par ailleurs déployé près de 250 fusées mobiles de type SS-20 à triple ogive, qui n'ont pas d'équivalent ailleurs : en effet, ces armes peuvent non seulement détruire toutes les villes d'Europe en quelques minutes, ressemblant en cela aux SS-4 et SS-5 existants ; elles ont aussi, à cause de leur grande précision, la propriété de pouvoir annihiler les installations militaires au sol et l'infrastructure économique des pays européens. Certes, l'Union Soviétique paraît encore être désavantagée en ce qui concerne les armes nucléaires à courte portée dites tactiques, mais avec l'installation des SS-21 et SS-22, jointe au développement du SSX-23, elle aura probablement rattrapé son retard dans les prochaines années.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que la détente ait souffert et qu'elle ne figure plus guère dans le vocabulaire politique international. Les espoirs nés de l'accord de 1971 relatif au statut de Berlin et l'Acte final d'Helsinki ont laissé la place au scepticisme et à une sorte de désenchantement.

Au-delà, le déséquilibre naissant a provoqué des réactions de type irrationnel dans une partie de l'opinion européenne : au nom d'un pacifisme mal compris, certains paraissent craindre les armes destinées à la protection de leur liberté davantage que les arsenaux dirigés contre eux.

Les perspectives dans les pays du tiers monde ne sont guère plus encourageantes. Les conflits, profonds et durables du Moyen-Orient et d'Afrique australe, demeurent plus que jamais une source d'instabilité aux conséquences potentielles très graves.

Ce serait une erreur profonde de laisser persister ces foyers de tension ; ce serait une faute stratégique de vouloir à tout prix faire de ces conflits régionaux, complexes, mais dont les causes sont connues, des terrains de l'affrontement américano-soviétique. A ce jeu, personne n'a à gagner, ni les protagonistes directs, ni les supergrands ni, bien entendu, notre vieille

Europe dont l'économie dépend de l'existence de courants d'échanges, sans entraves, avec l'ensemble de la communauté internationale.

Et, force est encore de constater que, depuis le début de la dernière décennie, la situation s'est sérieusement dégradée : l'intervention de l'Union Soviétique en Afghanistan a été l'illustration la plus spectaculaire de cette tendance. Face à cette dégradation, quelle a été la réaction des pays européens ? Le tableau que l'on peut en dresser n'est certes pas totalement négatif.

Il est vrai, notamment, que la coopération politique entre les pays membres de la Communauté européenne a permis à quelques occasions à notre Europe d'apparaître en tant que telle sur la scène diplomatique. Cela a été le cas, notamment, par rapport au conflit du Moyen-Orient, ou encore dans la conduite des négociations liées à la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe. Il est possible aussi que les récentes propositions de la République Fédérale d'Allemagne et de l'Italie de relancer l'union politique communautaire facilitent une telle évolution.

Enfin, la pratique des Conseils européens a permis d'assurer une meilleure cohésion face aux problèmes économiques et parfois politiques, auxquels nos pays sont confrontés.

Dans l'ensemble, cependant, les résultats collectifs n'ont guère été, avouons-le, à la hauteur des défis. Il est vrai que la diversité des situations nationales en Europe ne facilite pas toujours une action d'ensemble touchant à la sécurité de l'Europe.

L'Europe des Dix ? Comme l'a rappelé dernièrement M. Claude Cheysson, lors du Conseil des Ministres de la Communauté qui s'est tenu le 17 novembre à Bruxelles : « Il n'est pas question de parler de défense à dix, d'abord parce qu'il y a un pays membre - l'Irlande - qui n'en voudrait pas, ensuite parce qu'il y a l'Union de l'Europe Occidentale ».

Aussi, dans l'état actuel des choses, les progrès possibles dans le domaine de la défense pourraient paraître exclus. Par contre, des améliorations sont peut-être possibles en ce qui concerne la discussion sur les questions de sécurité *lato sensu* : le programme présenté par MM. Colombo et Genscher est une tentative positive dans ce sens, comme l'avaient été les idées émises par M. von Hassel, lors de sa présidence.

L'Europe des Dix, ai-je dit. Et l'Alliance atlantique ? Tous les États représentés ici ont signé et ratifié le Traité de Washington de 1949, et je saisis cette occasion pour rappeler que la France demeure pleinement fidèle à cette alliance, ainsi que l'a confirmé le Président de

M. Lemoine (suite)

la République, François Mitterrand, lors de sa conférence de presse du 24 septembre dernier. L'Alliance atlantique ne peut cependant être le forum spécifique permettant d'aborder sous l'angle européen les questions de sécurité.

Or, malgré la diversité des situations nationales, il y a bien une dimension européenne de la sécurité. Certes, la France dispose, pour sa part, en toute indépendance, grâce à la maîtrise d'une force nucléaire stratégique, d'un instrument de dernier recours pour la défense de son territoire. Mais, à l'inverse, les partenaires continentaux de la France sont directement dépendants, en dernier ressort, de l'engagement américain de défendre l'Europe.

Il est cependant évident – et je me permettrai ici de rappeler le discours prononcé par le ministre de la défense, Charles Hernu, le 16 novembre à l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale – et c'est très important : « qu'une menace grave sur la sécurité de ces États affecterait gravement la sécurité de la France ». Aussi, est-ce de cette conscience de l'existence d'une solidarité européenne objective que doit partir notre réflexion.

En effet, la diversité naturelle des situations ne doit pas masquer l'existence d'une solidarité profonde existant entre les membres d'une communauté humaine libre partageant un ensemble de valeurs démocratiques et vivant en étroite interdépendance économique sur un même espace géographique. Et c'est précisément parce qu'il existe des singularités de situation entre les États d'Europe qu'il est nécessaire de réfléchir à cette dimension proprement européenne des problèmes : certains parlent de finlandisation ou de neutralisme. Pour ma part, j'y ajouterai aussi un autre risque, celui de balkanisation, c'est-à-dire le risque qui naîtrait de comportements nationaux qui seraient trop oubliés des intérêts fondamentaux existant entre nos pays européens. Je crains que cette tendance ne soit sous-jacente dans certains mouvements pacifistes qui se manifestent avec une virulence particulière depuis quelques mois. Ce pacifisme se répand avec d'autant plus de force que l'Europe est faible et dépendante.

Déséquilibre potentiel entre les États-Unis et l'Union Soviétique à l'extérieur ; pacifisme et neutralisme à l'intérieur : ces facteurs conjugués ont ainsi leurs effets pour mettre en danger la sécurité même de l'Europe.

Dans ces conditions, l'institution authentiquement européenne qu'est l'Union de l'Europe Occidentale doit avoir un rôle particulier à jouer, et plus spécialement son assemblée parlementaire que vous représentez.

Pourquoi l'U.E.O. ? La réponse me paraît tout d'abord résider dans le Traité de Bruxelles : dans un discours prononcé à Paris devant l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale, le 14 septembre 1981, le Premier ministre de notre gouvernement, M. Pierre Mauroy, rappelait que la France assumait l'ensemble des traités dont est issue l'Union de l'Europe Occidentale. En effet, c'est dans le Traité de Bruxelles qu'est affirmé avec précision le devoir d'assistance militaire que se doivent les pays de l'U.E.O. dans le cas d'une agression contre l'un d'entre eux. Il y a donc des textes. Il y a aussi une certaine pratique : il se trouve que les sept membres de l'U.E.O. appartiennent aussi à la Communauté européenne et à l'Alliance atlantique. Aussi n'est-il pas illogique de penser qu'un jour ou l'autre la nécessité s'imposera de donner un contenu plus substantiel aux travaux de l'organisation. En attendant, il paraît nécessaire de continuer de donner aux institutions qui existent les moyens financiers de remplir, dans de bonnes conditions, les missions qui sont les leurs. Des réaménagements peuvent sans doute être réalisés. Ils ne devraient en aucun cas entraîner une mise en cause du *modus vivendi* existant. J'ajouterai que ce maintien des institutions ne doit pas exclure une relance appréciable des travaux liés aux tâches assumées par l'Assemblée.

De même que l'U.E.O. reste le symbole de l'engagement d'assistance pris par les sept pays européens, l'Assemblée est le lieu naturel de discussion des questions de défense concernant l'Europe. Cette compétence particulière de l'Assemblée est inscrite dans le Traité de Bruxelles et confirmée, presque négativement, par les dispositions des traités fondant la Communauté européenne.

M. le Président, Mesdames, Messieurs, votre assemblée – à laquelle j'ai eu l'honneur d'appartenir pendant trois ans – doit et peut, sans difficultés institutionnelles majeures et sans implications financières nouvelles, renforcer son action et accroître son influence en matière de défense. A cette fin, j'esquisserai trois moyens différents.

Tout d'abord, votre assemblée a la possibilité de diversifier ses thèmes de travail : alors que l'Europe de l'Ouest est le siège, comme je viens de le rappeler, d'une activité particulière des mouvements pacifistes, un rapport sur cette question me paraîtrait le bienvenu. Quels sont ces mouvements ? Qui les anime ? Comment se manifestent-ils dans les différents pays européens ? Quelles sont les causes explicatives de ces diverses formes d'action ? Autant de questions auxquelles, Mesdames et Messieurs, votre assemblée pourrait essayer d'apporter des éléments de réponse.

M. Lemoine (suite)

De même, l'Assemblée pourrait entreprendre l'étude de l'équilibre nucléaire global soviéto-américain sous son aspect européen : une contribution de l'Assemblée sur ce thème permettrait – beaucoup plus que les appréciations des deux parties prenantes à cet équilibre – de montrer la réalité de la situation à l'opinion de nos pays européens. Ou encore, au moment où les participants à la Conférence de Madrid discutent du mandat de la Conférence sur le désarmement en Europe, il serait intéressant de disposer d'une étude sur la balance des forces terrestres en Europe, de l'Atlantique à l'Oural.

De telles études exigent de l'Assemblée qu'elle s'empare sans hésitation de problèmes affectant directement la sécurité de l'ensemble de nos pays.

Des travaux de ce type nécessitent l'existence d'une source indépendante d'informations techniques.

Et un tel instrument, nous l'avons ! Il suffit de vouloir s'en servir : il s'agit du Comité Permanent des Armements. Sans doute cette institution a-t-elle eu des difficultés à trouver sa vocation spécifique, dès lors qu'existaient à côté du C.P.A. des organismes de coopération en matière d'armements, bilatérale – je pense notamment aux travaux franco-allemands – ou multilatérale, tel le Groupe Européen Indépendant de Programmes. Or des précédents, encore rares, des dernières années montrent que le Comité Permanent des Armements peut, sans toucher aux textes, être mis au service de l'Assemblée avec l'autorisation du Conseil de l'U.E.O. Et, plutôt que de devoir rechercher l'accord du Conseil au coup par coup, ne serait-il pas concevable que le C.P.A. soit autorisé, à chaque session de l'Assemblée, à apporter son soutien aux différentes études qu'elle aurait décidées ? J'avance cette suggestion parmi d'autres formules bien entendu envisageables. Dès lors que la volonté politique s'en serait manifestée, il ne me paraît pas, en tout état de cause, que des obstacles institutionnels puissent entraver une telle évolution du rôle du Comité Permanent des Armements.

Disposant en quelque sorte d'un bureau d'études et d'informations, l'Assemblée serait à même de lancer des travaux plus ambitieux. Elle pourrait, et c'est là le plus important, s'appuyer sur un organisme indépendant spécifiquement européen, dont les travaux ne seraient pas suspects de partialité. Je me permets de rappeler que le Comité Permanent des Armements comprend présentement 28 fonctionnaires de toutes catégories. C'est là, disons-le, une équipe suffisamment étoffée pour assumer de telles tâches au service de l'Assemblée.

J'ai rappelé que votre assemblée était la seule compétente pour débattre des problèmes de défense. Cela ne suppose évidemment pas qu'elle vive repliée sur elle-même et que ses rapports demeurent confidentiels. Au contraire, il n'y aurait que des avantages à ce que ces travaux connaissent une plus large diffusion. A cet égard, je pense plus particulièrement à l'Assemblée Parlementaire Européenne – d'autant plus que M. De Poi vient de présenter un rapport brillant sur les rôles respectifs de l'U.E.O. et du Parlement européen. Je pense, pour ma part, que le partage des responsabilités et des compétences, qui apparaît clairement dans les textes sur lesquels se fonde l'existence des deux assemblées, n'exclut pas l'existence de certains liens. Ainsi, l'Assemblée pourrait recommander au Conseil que tel ou tel de ses rapports soit communiqué au Parlement européen. Cela jouerait un rôle utile pour l'information de l'Assemblée Parlementaire Européenne et marquerait, par la même occasion, l'existence des compétences spécifiques de votre assemblée. Allant plus loin, pourquoi ne pas étendre un tel système, en tant que de besoin, aux autres groupements parlementaires – Assemblée du Conseil de l'Europe ou de l'Atlantique nord – si certains rapports sont pertinents par rapport à leurs propres préoccupations ?

Sans doute, ces propositions pourront-elles paraître à d'aucuns timides par rapport aux besoins de la situation ; mais elles me paraissent adaptées aux possibilités du moment, et je crois que, dans ce domaine comme dans d'autres, c'est en marchant que l'on prouvera le mouvement.

Je voudrais vous dire, M. le Président, Mesdames et Messieurs, combien je vous suis redevable de l'expérience que j'ai acquise pendant les trois années où j'ai eu à travailler avec vous, soit dans le cadre de l'U.E.O., soit dans celui du Conseil de l'Europe. Je connais la qualité personnelle de chacun d'entre vous. Je sais avec quel sérieux vous suivez les travaux qui vous sont proposés.

Je sais également quelle est la qualité du personnel qui a la lourde charge d'animer ces organisations européennes. Mais je sais aussi qu'entre tous les élus que vous êtes, quels que soient les pays dont vous venez, avec le personnel de l'administration, vous nourrissez un esprit européen conforme à nos traditions et, disons-le, à notre civilisation.

On pourrait retracer, en effet, un itinéraire depuis des siècles qui marquerait l'urgence et le devoir que nous avons, aujourd'hui plus que jamais, de faire face aux problèmes qui se posent. Mais je crois surtout que nous devons, dans chacun de nos pays, insister et mobiliser l'opinion publique sur la nécessité qui est la

M. Lemoine (suite)

nôtre – je veux dire à nous, Européens – de garantir notre sécurité. La paix passe par la sécurité maintenue et reconnue en Europe.

M. le Président, Mesdames, Messieurs les parlementaires, je voudrais, en guise de conclusion, vous rappeler les propos tenus par le Président François Mitterrand, lors de sa conférence de presse du 24 septembre dernier : « Le débat armement-négociation doit s'ordonner autour de cette notion fondamentale : seul l'équilibre des forces préserve la paix... C'est la raison pour laquelle je souhaite que la négociation s'engage, mais sur des bases claires et sans que l'un ou l'autre des partenaires puisse spéculer sur l'avantage d'un moment ».

Un équilibre militaire au plus bas niveau possible et un désarmement effectif et vérifiable : tels sont les objectifs de la France dont elle souhaite débattre au sein de la seule organisation européenne issue d'un traité spécifique, toujours en vigueur et dont personne ne saurait remettre en cause l'actualité. L'Union de l'Europe Occidentale est cette organisation. La France est attachée à son existence, au développement de son activité et plus particulièrement aux travaux de votre assemblée. (*Applaudissements*)

M. le PRÉSIDENT (Traduction). – Je suis sûr d'exprimer les sentiments de tous les membres de l'Assemblée en vous remerciant chaleureusement, M. le Ministre, de votre très intéressante allocution. Nous notons avec plaisir le soutien que votre gouvernement continue d'apporter à l'U.E.O. et, en particulier, aux travaux de l'Assemblée. Je ne doute pas que les commissions concernées auront remarqué les intéressantes propositions que vous avez formulées pour leurs futurs programmes de travail et études.

Vous avez aimablement accepté de répondre à des questions. Je pense qu'il vous conviendra de répondre globalement, à la fin des questions.

Avant que ces questions ne soient posées, je rappelle à l'Assemblée que nous avons un autre ministre parmi nous. On a dit parfois que nous n'intéressions pas assez de ministres à notre action. Nous aurons plaisir à entendre également M. Blaker, du Royaume-Uni, à 3 heures, et j'invite les membres de l'Assemblée à occuper leurs sièges dès le début de la séance. L'un de nos membres est intervenu ce matin pour noter que nous étions peu nombreux à 10 heures.

Nous en arrivons aux questions. La première sera posée par M. Smith, que suivra M. Cavaliere.

M. SMITH (*Royaume-Uni*) (Traduction). – Dans son discours vigoureux, très intéressant et couvrant tant de sujets, M. le Ministre a fait mention d'armes particulières. Quelle est l'attitude du gouvernement français à l'égard de l'arme à radiations renforcées ?

M. le PRÉSIDENT (Traduction). – J'espère que les Représentants continueront ainsi à poser leurs questions brièvement, car nous manquons de temps.

La parole est à M. Cavaliere.

M. CAVALIERE (*Italie*) (Traduction). – M. le Ministre, le Général Lacaze, chef d'État-Major des Forces armées françaises, lors de la conférence qui s'est tenue le 29 septembre 1981 au Centre des Hautes Études de la Défense Nationale, après avoir exclu qu'en temps de paix la France puisse participer à ce qui est appelé la « bataille de la Marne », a dit textuellement : « Au sein de l'O.T.A.N., les forces françaises resteront groupées sous commandement national et dans des directions ou zones couvrant le territoire national ».

Ne croyez-vous pas, M. le Secrétaire d'État, que ces affirmations sont en contradiction avec la juste conception de l'assistance mutuelle entre les alliés en cas d'agression lancée contre eux, et qu'elles constituent une négation flagrante de son caractère automatique inscrit dans l'article V du Traité de Bruxelles, caractère plusieurs fois confirmé par les représentants du gouvernement français qui ont pris la parole dans cette assemblée ?

Face aux propos du Général Lacaze, quel est le sens des déclarations sur la défense faites par M. Mauroy le 4 septembre 1981 ?

M. le PRÉSIDENT (Traduction). – Nous aimerions, M. Cavaliere, que vous mettiez un point final à votre question.

M. CAVALIERE (*Italie*) (Traduction). – C'est une question. Que signifient les affirmations selon lesquelles la défense ne commence pas lorsqu'un ennemi pénètre sur le territoire national, mais lorsqu'il pénètre sur le territoire d'un autre pays de l'Alliance ?

M. le PRÉSIDENT (Traduction). – La parole est à M. Büchner.

M. BÜCHNER (*République Fédérale d'Allemagne*) (Traduction). – M. le Secrétaire d'État a, au début de son discours, attiré notre attention sur les décalages dans les rapports de force survenus ces dernières années pour certains types d'armement et, en conclusion, il a cité une phrase du Président Mitterrand selon laquelle les négociations ne doivent aboutir à aucun moment de leur déroulement à de quelconques avantages pour l'une ou l'autre partie. Je lui demanderai donc s'il ne croit pas que le

M. Büchner (suite)

décalage qui résulte de l'importance variable des organisations occidentales et qui, précisément, l'a amené à faire des propositions ou à soutenir d'autres propositions puisse avoir dans ce processus des effets négatifs, s'il ne croit pas, par conséquent, que la discussion sur l'importance des diverses organisations existant du côté occidental soit plutôt de nature à compromettre l'évolution des négociations ?

M. le PRÉSIDENT (Traduction). – La parole est à Sir Frederic Bennett.

Sir Frederic BENNETT (*Royaume-Uni*) (Traduction). – Depuis que je fais partie de l'U.E.O., je n'ai jamais entendu un discours qui en défende mieux le rôle. Nous sommes tous très reconnaissants de ce vigoureux encouragement.

Dans la première partie de son discours, M. le Secrétaire d'État a mentionné la terrible fonction que remplissent les SS-20. Comme, à mon avis, il est juste que le public soit informé de ces questions, peut-il confirmer que la portée des SS-20 est telle que, même s'ils étaient reculés au-delà de l'Oural, comme l'implique l'une des offres qui ont été faites, ils pourraient encore, lancés de cette distance, détruire la totalité de l'Europe occidentale, à l'exception peut-être du Portugal et de l'Irlande ?

M. le PRÉSIDENT (Traduction). – La parole est à M. van den Bergh.

M. van den BERGH (*Pays-Bas*) (Traduction). – M. le Président, la remarque du Secrétaire d'État concernant le C.P.A. pourrait-elle signifier qu'il est d'accord pour que le Comité permanent puisse également réaliser pour l'Assemblée des études concernant les armements de l'Est et de l'Ouest et les rapports des forces en général ?

M. le PRÉSIDENT (Traduction). – La parole est à M. Reddemann.

M. REDDEMANN (*République Fédérale d'Allemagne*) (Traduction). – M. le Président, je dois tout d'abord vous dire que je me réjouis de saluer à nouveau la présence de M. le Secrétaire d'État au sein de notre assemblée. Mais il me faut tout aussitôt ajouter que je n'en éprouve que davantage de regrets à devoir lui poser une question critique. Pour enchaîner sur les propos de notre collègue Cavaliere, je suis obligé de lui dire qu'en République Fédérale d'Allemagne aussi, il existe des avis divergents sur la conception de la défense de l'actuel gouvernement français. Le directeur du magazine *Der Spiegel*, M. Augstein, que vous connaissez, a, dans le cadre d'un débat télévisé avec le directeur du quotidien *Die Welt*, Matthias Walden, déclaré récemment que le gouvernement français tenterait, en cas de conflit,

d'adopter une attitude de neutralité et de se soustraire à l'obligation d'assistance entre alliés. M. le Secrétaire d'État nous a heureusement rappelé aujourd'hui que le traité de l'Union de l'Europe Occidentale prévoit explicitement cette obligation d'assistance entre alliés. Lui-même a pris position sur cette question. Puis-je demander à M. le Secrétaire d'État de préciser sa pensée sur ce point pour que toute inquiétude soit dissipée chez les partenaires de l'Alliance ?

M. le PRÉSIDENT (Traduction). – La parole est à Mme Knight.

Mme KNIGHT (*Royaume-Uni*) (Traduction). – M. le Secrétaire d'État a fait allusion à la résurgence et au dynamisme du mouvement pacifiste que nous avons vu à l'œuvre dans les campagnes pour le désarmement nucléaire, au cours des années 1960. Peut-il nous parler du rôle des Soviétiques en termes de finance et d'influence dans les nouvelles campagnes et reconnaîtra-t-il que le mouvement prend aujourd'hui une dimension différente ? Certains demandent que nous renoncions à la production d'énergie nucléaire aussi bien qu'aux bombes atomiques. Le Secrétaire d'État veut-il nous confirmer que la disparition de l'énergie nucléaire aurait un effet considérable sur la capacité d'un pays à se défendre ?

M. le PRÉSIDENT (Traduction). – La parole est à M. Mertens.

M. MERTENS (*Pays-Bas*) (Traduction). – M. le Président, le prédécesseur de François Mitterrand, le président actuel, avait adopté une attitude plutôt réservée quant à la mise en œuvre de la double décision de l'O.T.A.N. Pour sa part, M. Mitterrand s'est assez clairement exprimé en sa faveur. Je pose la question de savoir quel rôle l'arme nucléaire stratégique française peut jouer dans les discussions qui ont commencé hier à Genève. Il s'agit, en effet, d'une arme du même type que celles qui peuvent être lancées à partir de sous-marins, aussi bien qu'à partir du plateau d'Albion ou d'un Mirage et qui font l'objet de pourparlers entre les États-Unis et l'Union Soviétique.

M. le PRÉSIDENT (Traduction). – Merci, M. Mertens.

La parole est à M. Wilkinson.

M. WILKINSON (*Royaume-Uni*) (Traduction). – Puis-je d'abord faire écho aux sentiments de Sir Frederic Bennett ? Je suis à l'Assemblée depuis deux ans et demi seulement, mais je n'y ai pas encore entendu un discours aussi encourageant. Je me félicite en particulier de l'engagement de la France à l'égard de l'U.E.O. Nous apprécions énormément le rôle que joue la France pour la défense de l'Europe, et le fait qu'elle soit le siège de notre assemblée.

M. Wilkinson (suite)

Puis-je demander à M. le Ministre de nous en dire davantage sur le rôle du Comité Permanent des Armements ? Cet organe pourrait certainement remplir une fonction beaucoup plus fructueuse, comme l'a suggéré le ministre lui-même. Je suggérerai, notamment, le contrôle du développement des hautes technologies dans des domaines qui pourraient être vitaux pour la défense européenne. L'Assemblée s'est particulièrement intéressée, par exemple, aux questions spatiales.

Si l'on pouvait mieux harmoniser les exigences opérationnelles et mieux contrôler la fonction du Groupe Européen Indépendant de Programmes, l'Assemblée pourrait jouer un rôle de toute première importance dans le développement et l'harmonisation de la haute technologie européenne aux fins de défense. Je serais heureux d'avoir le sentiment du ministre sur ce point.

M. le PRÉSIDENT (Traduction). – Merci, M. Wilkinson.

J'espère que les Représentants voudront bien poser leurs questions brièvement. Je sais qu'il est tentant pour eux de faire bénéficier M. le Ministre de leur propre avis, puisqu'ils ont largement bénéficié du sien.

La parole est à M. De Poi, qui sera suivi de M. van Eekelen.

M. DE POI (Italie). – M. le Ministre, j'ai fort apprécié le ton à la fois réaliste et européen de votre discours et je vous remercie pour vos paroles aimables à l'égard du rapport que j'ai eu l'honneur de présenter sur le rôle de l'U.E.O. dans l'Union européenne.

Estimez-vous que l'établissement d'échanges entre notre assemblée et l'Assemblée des Communautés européennes, en vue d'une coordination de leurs travaux, dans le respect des compétences propres à chacune d'elles, soit de nature à porter atteinte à la liberté d'action que revendique le gouvernement français dans le domaine de la défense ? Personnellement, je ne le crois pas, mais j'aimerais connaître votre pensée sur ce point.

M. le PRÉSIDENT (Traduction). – La parole est à M. van Eekelen qui sera suivi de M. Osborn, puis de M. Brasseur et enfin de Lord Duncan-Sandys. Je crois qu'il nous faudra nous arrêter après cela.

M. van EEKELLEN (Pays-Bas). – M. le Président, en écoutant les suggestions fort intéressantes du Secrétaire d'État français à la défense, je me demandais dans quelle mesure les forces françaises, qu'elles soient nucléaires ou conventionnelles, peuvent être comptées dans l'équilibre des forces qu'il vient de suggérer.

M. le PRÉSIDENT (Traduction). – Merci, M. van Eekelen.

La parole est à M. Osborn.

M. OSBORN (Royaume-Uni) (Traduction). – Je serais reconnaissant à M. le Ministre de bien vouloir se pencher sur la question des groupes pacifistes, qui a déjà été évoquée. L'Union Soviétique prétend souvent, dans les assemblées internationales, que les armes nucléaires de théâtre sont des armes nucléaires américaines placées sur le sol européen avant tout pour la défense des États-Unis. Cela soulève deux questions.

Premièrement, dans quelle mesure les pays européens – membres de l'U.E.O. ou autres – acceptent-ils la responsabilité d'avoir le doigt sur la gâchette pour de telles armes nucléaires de théâtre, et de partager cette responsabilité avec les États-Unis ?

En second lieu, est-ce là une question qui, non seulement peut être discutée avec les États-Unis d'Amérique, mais qui pourrait être expliquée clairement aux populations d'Europe et aux groupes pacifistes ?

M. le PRÉSIDENT (Traduction). – Merci, M. Osborn.

La parole est à M. Brasseur.

M. BRASSEUR (Belgique). – Le gouvernement des États-Unis souhaite, pour le cas où les négociations avec l'Union Soviétique n'aboutiraient pas, l'installation sur le territoire européen de missiles de types Pershing et Cruise. Dans chaque État européen, un débat s'est instauré à cet égard. J'aimerais connaître la position du gouvernement français.

M. le PRÉSIDENT (Traduction). – Merci, M. Brasseur.

La parole est à Lord Duncan-Sandys.

Lord DUNCAN-SANDYS (Royaume-Uni) (Traduction). – Dans son allocution très positive, M. le Ministre a réaffirmé – et je suis sûr que nous nous en félicitons tous – l'obligation automatique et sans réserve des signataires du Traité de Bruxelles de se porter une aide mutuelle en cas d'agression. Dans ces conditions, croit-il que l'efficacité de notre défense commune serait accrue si la France participait pleinement au système militaire de l'O.T.A.N. sur le même pied que les autres pays signataires ?

M. le PRÉSIDENT (Traduction). – Je vous remercie, Lord Duncan-Sandys.

Cela termine la série des questions. Je crains, M. le Ministre, que vous n'avez devant vous une redoutable liste de questions ; mais c'est là, bien entendu, le reflet de notre appréciation du discours que vous avez eu la bonté de nous

M. le Président (suite)

faire, de l'intérêt que nous y avons pris et de son action stimulante. Nous vous demandons maintenant presque l'impossible, c'est-à-dire de répondre en un temps très bref au grand nombre de questions qui vous ont été posées, car je sais que vous devez nous quitter bientôt. Voulez-vous répondre de votre place ou de la tribune ?

La parole est à M. le Ministre.

M. LEMOINE (*Secrétaire d'État auprès du ministre français de la défense*). – M. Cavaliere m'a interrogé sur une déclaration du Général Lacaze.

La citation, telle qu'elle a été faite, pourrait en effet prêter à confusion ou, tout au moins, susciter des questions. Or, il faut reprendre les textes.

Le traité de l'U.E.O. ne prévoit pas l'intégration des forces. Par conséquent, quand le Général Lacaze parle du maintien des forces françaises sous un commandement national, il y a là une logique et une cohérence entre l'affirmation d'un principe, celui de la participation, et les adaptations, les moyens mis en œuvre sous le contrôle du commandement français.

Enfin, il convient de noter que l'intervention du Général Lacaze se situait dans un scénario précis qui était celui d'une menace spécifique contre le territoire national français. Là encore, me semble-t-il, la réponse du Général Lacaze s'inscrivait dans une certaine logique.

M. CAVALIERE (*Italie*). – J'ai entre les mains le texte intégral du discours de M. Lacaze : il se réfère non pas à la défense de la France, mais à celle de l'Europe.

M. LEMOINE (*Secrétaire d'État auprès du ministre français de la défense*). – Je nuancerai donc un peu plus ma réponse et je vous renvoie à la citation, que j'ai faite tout à l'heure à la tribune, d'une déclaration de M. Hernu, selon laquelle toute agression à l'extérieur ou dans le voisinage de la France mettrait en cause la sécurité nationale. Cela signifie que la France ne peut en aucun cas rester indifférente à ce qui se passerait autour d'elle.

Il ne faudrait pas extrapoler la réponse d'un chef militaire s'adressant à un auditoire particulier et définissant les rôles et les missions d'un commandement national.

M. Büchner, je ne sous-estime pas, bien entendu, les difficultés qu'il y a, ou qu'il y aura, et nous en avons connu, mon cher collègue, à l'époque où nous siégeons ensemble au Conseil de l'Europe, quand il a fallu définir les missions du Conseil de l'Europe par rapport au Parlement européen. Je crois qu'il est plus aisé que

vous ne semblez le dire d'inclure dans cette réflexion le rôle propre de l'U.E.O. Mais, comme vous connaissez bien les domaines respectifs des différentes assemblées, je pense que votre question était plutôt une suggestion.

Les problèmes de défense demeurent, d'après les textes et selon les traités, de la compétence de l'Union de l'Europe Occidentale. Mais, compte tenu de toutes les implications des problèmes de défense, de sécurité et d'armement, je crois qu'il y a aussi obligatoirement des connotations avec les secteurs économiques. Le développement des armements ou les établissements qui les fabriquent ont aussi une incidence sur l'économie nationale, vous le savez, et les chemins sont multiples qui peuvent conduire d'une assemblée à l'autre. Ce que je veux néanmoins rappeler avec force, c'est que le champ de compétence des problèmes de sécurité et de défense est sous la responsabilité de l'Assemblée de l'U.E.O.

J'en viens à la question concernant la portée kilométrique, en termes d'espace, des SS-20.

Sachant que Sir Frederic Bennett connaît mieux que quiconque les problèmes et l'efficacité de certains types d'armements, je me doute bien que, s'il a posé cette question, il en a déjà la réponse. Ce qu'il souhaite, c'est que l'on dise que les SS-20 ont une portée et une possibilité de déplacement telles qu'ils constituent une arme redoutable pour le pays qui en serait la cible. Je crois que nous en sommes aujourd'hui tous convaincus, et c'est pour cette raison que les problèmes d'équilibre d'armements, avant le désarmement, nous semblent si importants.

Une question a été posée en ce qui concerne l'armement militaire nucléaire français. J'y réponds dès maintenant parce qu'elle est importante dans notre discussion. Il est évident que l'actuel potentiel de dissuasion de la France forme un tout. Il constitue le système stratégique de la France et n'a de signification, aujourd'hui, que dans le cadre de l'indépendance. Il est vrai que notre pays a fait ce choix il y a plusieurs années. Dans l'état actuel des choses, il n'a pas les moyens de négocier ne serait-ce qu'une partie de cet armement, car négocier à partir de ce qui est le seuil minimum pour assurer la crédibilité de sa force de dissuasion, entrer dans une forme de désamorçage, ce serait faire courir un très gros risque en ce qui concerne la dissuasion qui est celle de la crédibilité. Donc, la France n'a un système que de défense, et une défense fondée sur le principe de la dissuasion, qui interdit actuellement toute autre démarche.

Je réponds maintenant à une question qui est liée à la précédente et relative aux armes de type neutronique. A cet égard, je répète ce que vous savez déjà, c'est-à-dire que, pour notre

M. Lemoine (suite)

pays et pour ceux qui ont la responsabilité de la défense ou du secteur de recherche, nous en sommes seulement à la phase des études. Je confirme que celles-ci se poursuivent, mais nous n'avons encore pris aucune décision sur cette variété d'arme nucléaire.

M. De Poi nous a demandé de revenir sur le rôle de l'U.E.O. dans l'Union européenne et sur ce qui pourrait éventuellement en découler.

Je ne voudrais pas dépasser le pré carré que je m'étais tracé ce matin pour cette intervention dont vous avez saisi, et je vous en remercie tous, l'importance « diplomatique », mais ayant été moi-même parlementaire et étant trop respectueux du rôle des parlementaires, je ne voudrais pas m'immiscer dans ce qui est de la responsabilité des parlementaires. Vous avez, vous, à définir vos champs de compétence. Je vois ici de nombreux visages familiers de parlementaires qui ont une solide pratique des assemblées européennes, ce qui me permet de vous faire confiance, sachant que, pour toutes ces instances, vous saurez trouver une juste mesure. L'essentiel – et je vous le demande – c'est que l'efficacité ne soit jamais perdue de vue.

La question de Mme Knight, sur les mouvements pacifistes, me plongerait dans l'embarras si je devais y répondre. Vous me demandez, en effet, Madame, quelle est la participation soviétique dans la campagne du pacifisme. J'avoue que je ne suis pas un honorable correspondant du pays que vous avez mentionné et que, en ce qui concerne le pacifisme, je suis un peu dans votre situation, c'est-à-dire que j'observe, que je vois la façon dont il se développe, quels sont ses points d'ancrage. Une chose est certaine : c'est que ce mouvement pacifiste existe et qu'il a revêtu depuis quelques mois, comme vous l'avez fort bien rappelé, une certaine importance dans les pays européens.

Le pacifisme est organisé en Europe depuis le début du XX^e siècle. Je n'en veux pour preuve que tous les congrès qui ont eu lieu à partir de 1905, à une époque où, déjà, on sentait en Europe les menaces d'un conflit. Tous ces grands rassemblements qui ont eu lieu, à Amsterdam, à Genève et également, je crois, à Paris, étaient d'une autre nature que ceux d'aujourd'hui, et il nous faut porter attention à un mouvement comme celui que vous avez mentionné, qui a une telle ampleur qu'il n'a pu se créer spontanément.

Il y a une attitude psychologique chez nos concitoyens : la paix, nous voulons la paix, nous voulons tous la paix et nous sommes tous angoissés par ce qui se passe autour de nous. De plus, nous sommes psychologiquement mar-

qués par l'histoire. Rappelez-vous certaines dates. 1914-1919 : vous ajoutez vingt ans, vous arrivez à 1939-1944, vous ajoutez vingt ans, vous arrivez à 1964. Pour nous Français, 1964 est un point de repère : c'était la fin de tous nos engagements sur les territoires extérieurs, Indochine et Afrique du Nord. Vingt ans après, ce sera 1984.

Mon fils, qui a vingt ans, m'a dit : « Ton grand-père a connu 1870 ; ton père a connu 1914 et 1940 ; toi, tu as connu les épisodes de 1960 en Afrique du Nord. Moi, que vais-je connaître ? ».

Il est bien vrai que nous sommes aujourd'hui en face d'une génération qui s'interroge et qui a peur. Si vous regardez la composition de ces grandes manifestations de pacifisme, vous y constatez la présence des jeunes. C'est à nous de leur apporter des éléments leur permettant de vivre avec un sentiment de sécurité et de les assurer que nous voulons tout faire pour leur garantir la paix. C'est très important.

C'est peut-être aussi le drame du franchissement d'un millénaire. Au Moyen-Âge, il y a eu la grande peur européenne quand il a fallu entrer dans un nouveau millénaire. Aujourd'hui, nous ne redoutons plus la peste ni le choléra qui décimaient autrefois nos populations, mais d'autres menaces non moins dangereuses pèsent sur nous.

M. le Président, je crois avoir répondu à l'ensemble des questions qui m'ont été posées...

M. BRASSEUR (*Belgique*). – M. le Ministre, je vous prie de m'excuser, mais vous n'avez pas répondu à la question que je vous ai posée sur l'installation des fusées Pershing.

M. LEMOINE (*Secrétaire d'État auprès du ministre français de la défense*). – Effectivement, mais je vous serais obligé de bien vouloir reformuler votre question.

M. BRASSEUR (*Belgique*). – M. le Ministre, vous savez que le gouvernement américain souhaite installer, éventuellement, des missiles de types Pershing et Cruise sur le territoire européen. Bien entendu, des négociations doivent avoir lieu sur ce point. Je voudrais savoir si, le cas échéant, la France serait prête à placer de tels missiles sur son territoire ou si, au contraire, elle a déjà fait connaître son refus.

M. LEMOINE (*Secrétaire d'État auprès du ministre français de la défense*). – M. le Député, votre question a le grand mérite de la clarté et je dois y répondre avec la même clarté.

Il me semble que vous avez fait, et très volontairement, une mise entre parenthèses d'un point dont nul ici ne peut nier l'importance, je veux dire que la France ne fait pas partie de l'O.T.A.N.

M. Lemoine (suite)

Or, c'est parce que la France ne fait plus partie de l'O.T.A.N. qu'elle a créé sa propre force de dissuasion dont j'ai parlé tout à l'heure. Nous avons donc déjà installé sur notre propre territoire une force de dissuasion, qui existe, qui est un élément important dans l'ensemble des dispositifs susceptibles d'être mis à la disposition de la défense européenne.

M. le PRÉSIDENT (Traduction). – Je vous remercie, M. Lemoine.

Nous devons maintenant mettre fin à cette partie de nos délibérations, car nous avons imposé une tâche impossible à M. le Ministre en lui demandant de répondre à de si nombreuses questions.

Dois-je comprendre, M. Lemoine, que vous acceptez de répondre à une autre question ? Ce devra être la dernière, sinon chacun voudra de nouveau vous poser ses propres questions.

La parole est à M. Reddemann.

M. REDDEMANN (*République Fédérale d'Allemagne*) (Traduction). – M. le Président, permettez-moi de préciser à nouveau : je me préoccupe de savoir s'il est vrai que le gouvernement français resterait neutre en cas de conflit Est-Ouest, ainsi que l'ont affirmé, entre autres, certains publicistes de la République Fédérale d'Allemagne.

M. le PRÉSIDENT (Traduction). – La parole est à M. le Ministre.

M. LEMOINE (*Secrétaire d'État auprès du ministre français de la défense*). – La neutralité ne se décrète pas. Je l'ai dit tout à l'heure avec suffisamment d'insistance : nous serons respectueux des traités que nous avons signés. Or, dans ces traités figurent notamment les traités de l'U.E.O. et de Bruxelles qui font force de loi. Je le répète : nous respecterons nos engagements. (*Applaudissements*)

M. le PRÉSIDENT (Traduction). – Je suis certain, M. le Ministre, que nous avons tous été particulièrement heureux de recevoir cette dernière assurance de votre part. Je vous présente mes excuses, ainsi qu'aux membres de l'Assemblée, pour avoir un peu hâté la présentation des questions, mais je savais que vous deviez partir, et je m'inquiète un peu pour notre propre horaire. Je vous prie donc d'accepter mes excuses, M. le Ministre.

Nous vous sommes extrêmement reconnaissants de nous avoir fait une déclaration aussi positive et couvrant de si nombreux problèmes, ce qui a permis de nous faire une idée très claire de la politique française. C'est un grand

plaisir pour nous d'accueillir l'un de nos anciens collègues, venant s'adresser à nous en qualité de ministre. Encore mille mercis, M. le Ministre.

5. L'Union européenne et l'U.E.O.

(*Suite de la discussion du rapport de la Commission des Affaires Générales, Doc. 894 et amendements*)

M. le PRÉSIDENT (Traduction). – Nous allons maintenant reprendre, jusqu'à 13 heures, la discussion du rapport de M. De Poi.

La parole est à M. Osborn.

M. OSBORN (*Royaume-Uni*) (Traduction). – Je me félicite de l'apport très constructif de M. Lemoine, Secrétaire d'État auprès du ministre français de la défense, à notre débat sur l'Union européenne et l'U.E.O. Ce qu'il a dit doit renforcer la position de M. De Poi, et je l'en félicite. Dans sa présentation d'aujourd'hui, M. De Poi a défendu l'idée de l'Union européenne au nom de la Commission des Affaires Générales. Il a rappelé l'influence du Traité de Rome sur le Traité de Bruxelles et nous a donné une excellente analyse de la situation depuis que cette assemblée a examiné le rapport von Hassel, il y a quelque dix-huit mois.

M. le PRÉSIDENT (Traduction). – Un délégué tente actuellement de s'adresser à l'Assemblée. Les Représentants qui désirent tenir réunion entre eux ne voudraient-ils pas le faire hors de l'hémicycle ?

M. OSBORN (*Royaume-Uni*) (Traduction). – Je vous remercie de votre intervention, M. le Président.

La première assemblée de l'U.E.O. à laquelle j'ai assisté après quatre années au Parlement européen a été celle au cours de laquelle la Commission des Affaires Générales, sur les instances de Sir Frederic Bennett qui lui apportait son appui, a décidé de retirer sa recommandation. Bien que j'espère m'être trompé, il m'a semblé que les parlementaires, et même le secrétariat, estimaient que la défense était l'affaire de l'U.E.O. On disait, en somme, au Parlement européen et à M. von Hassel : « Veuillez ne pas empiéter sur nos compétences ». Il m'a semblé que cette attitude n'était pas très ouverte, mais je venais tout juste du Parlement européen. J'ai été membre du Parlement européen de 1975 à 1979, après deux ans à l'Assemblée de l'U.E.O. En cette qualité, je me suis félicité de l'intérêt croissant que témoignaient le Parlement, la Commission et, partant, le Conseil des Ministres, pour les affaires internationales.

Lord Gladwyn présenta au Parlement européen un rapport plaidant en faveur d'un intérêt accru pour les questions d'approvisionnements